



Demande d'autorisation D'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ M^{me} MAZURIER Viktoria
pour l'APE de TOUQUES de l'École André Malraux
rue de tonfleur 14800 TOUQUES

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie) _____

Lieu Salle des fêtes

à l'occasion de (3) la collecte de dons pour l'ukraine

du 12 mars 2022 à 10 heures 00

au 12 mars 2022 à 23 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10 mars 2022
(signature)

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté
2022/032

Je soussigné(e) Colette NOUVEL-ROUSSELOT Maire de TOUQUES

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu ⁽⁴⁾ _____

Arrête :

M^{me} Viktoria MAZURIER, Association des Parents d'Elèves de Touques

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à ⁽²⁾ La salle des fêtes, avenue Charles de Gaulle 14800 Touques.

du 12 mars 2022 à 10 heures 00

au 12 mars 2022 à 23 heures 00

à l'occasion de (3) Collecte de dons pour l'ukraine

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Le Maire

Fait à VILLE DE TOUQUES, le 10 mars 2022



Colette NOUVEL-ROUSSELOT

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé